

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 338

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 1^{er} avril 2019 le règlement n° 338 « Règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et des obligations du directeur général ».

Ce règlement a pour objet d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général et secrétaire-trésorier.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 5^e jour d'avril 2019.



Meggie Richard, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 5 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour d'avril 2019.



Meggie Richard, directrice générale